

## Le conseil d'administration du CR-CSUR s'ouvre aux collectivités

Le CR-CSUR a connu quelques changements au sein de sa gouvernance. En effet, suite au départ de Mme Isabelle Rebattu, le CR-CSUR a procédé à l'élection de la nouvelle présidente à l'occasion du conseil d'administration du 22 décembre 2020. Madame Camille Dagorne, sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse est donc la nouvelle présidente du centre de ressources.

La vice-présidence portée par la CAF est représentée par Monsieur Vincent Montmagnon, directeur de cabinet de la CAF.

La Région Réunion est entrée officiellement dans le GIP CR-CSUR le 11 septembre dernier. Cette nouvelle adhésion fait écho à l'expérimentation de l'action « coach de quartier en développement économique ». Une action co-pilotée par la Région Réunion et l'Etat sur 3 territoires. (cf. article).

Et le 15 mars dernier, les villes de Saint-Paul et Saint-Denis sont officiellement entrées au sein du CR-CSUR.

## Le comité territorial Politique de la Ville du Mardi 20 avril 2021

Déploiement des mesures du comité interministériel de la ville du 29 janvier 2021.

Le plan France Relance dans les QPV.

Une soixantaine de participants étaient présents au comité territorial de la Politique de la Ville sous l'autorité de Camille Dagorne, Sous-Préfète à la Cohésion sociale et la Jeunesse pour présenter les mesures du Comité interministériel de la ville du 29 janvier 2021.

Ce plan de relance Quartiers Prioritaires qui fait suite à la crise sanitaire est intégré au plan France Relance dont l'interlocuteur au local est le Sous-Préfet Gilbert Manciet.

Cette rencontre dématérialisée a permis aux services de l'État local de décliner le pilotage des mesures annoncées en CIV.

Ci-après les liens et contacts utiles :

Appels à projets jardins partagés : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Plan-de-relance-AAP-2021-jardins>

Aides France Relance pour l'île de La Réunion : <https://france-relance-reunion.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Question France Relance : [reunion-relance@reunion.pref.gouv.fr](mailto:reunion-relance@reunion.pref.gouv.fr)

Calendrier de publication des appels à projets DACOI : mai 2021 sur leur site internet.

Calendrier de publication des appels à projets lutte contre les addictions de l'ARS : mai 2021.

## Expérimentation du dispositif coach de quartier en développement économique.

La Région Réunion et l'État local se sont associés pour renforcer les actions du pilier développement économique des contrats de ville à la suite des évaluations à mi-parcours. Le CR-CSUR porteur de l'expérimentation a donc recruté 3 coachs de quartier en développement économique sur les territoires de la CINOR, Saint-Louis et Saint-Benoît. Leurs actions consistent à encourager le partenariat, à formaliser des « ponts » entre les différents acteurs et d'être le relais

des besoins de l'ensemble des acteurs qu'ils soient entrepreneurs, demandeurs d'emploi, collectivités ou encore entreprises. Depuis le 2 novembre le CR-CSUR a vu son équipe s'agrandir avec :  
Marie-Laure Kolm sur Saint-Louis  
Marco Li-Wan-Fong sur la CINOR  
Et Jean-Marc Imbola sur Saint-Benoît.

## Adultes-relais 2021 Formation et accompagnement professionnel

Pendant et au sortir du confinement de mars à mai 2020, un groupe d'Adultes- Relais de l'EST nous a fait part des évolutions significatives par adaptation aux besoins des publics pendant cette crise sanitaire.

Ils ont constaté chez les différents publics (élèves, parents, jeunes, personnes âgées, en emploi,...) :

- ☞ des modifications relationnelles,
- ☞ des dommages en psychologie sociale,
- ☞ des pertes de motivations à "lutter".

Moins sur le terrain et en « impulseurs d'actions collectives » par les restrictions sanitaires et l'évolution des besoins des publics, les missions se sont recentrées sur :

- ❖ la gestion des conflits d'usage des espaces communs qui se sont multipliés,

- ❖ l'accueil et le relais numérique des institutions dont l'accueil physique du public s'est interrompu ou restreint (CAF, La Poste, EDF,...)
- ❖ et beaucoup d'écoute psychologique.

En 2021, le CR-CSUR accompagne les Adultes-Relais à se structurer en réseau de pairs par contrat de ville. Cette nouvelle approche a été mise en œuvre sur les territoires du contrat de ville de Saint-Joseph, de Saint-Louis, du Tampon et de Saint-Benoit et bientôt à Saint-André. Il s'agit de répondre aux besoins en formation de ces acteurs, de constituer des groupes d'analyses de pratiques et de partager des savoirs, des compétences et des réseaux entre Adultes-Relais pour faciliter la médiation sociale auprès des habitants.

## Vie des quartiers prioritaires de la Réunion

Portrait d'un **jeune entrepreneur** du quartier de Vauban

👉 <https://spark.adobe.com/page/2iYZ9DYD6XnP6/>

Sensibilisation à l'**entrepreneuriat au féminin** porté par l'association Académie Égalité des chances sur le territoire de Saint-Louis

👉 <https://spark.adobe.com/page/PTUnquGgScd4M/>

## Les conseils citoyens

Les Centres de Ressources ont une mission d'appui aux conseils citoyens associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Pour y répondre, nous avons constitué un groupe de travail composé d'un coordonnateur contrat de ville, d'un délégué du préfet, d'une habitante conseillère citoyenne, de JB4 qui intervient auprès des conseils citoyens de certains contrats de ville pour penser l'opérationnalité de l'association des habitants à la co-construction sur la base de l'expérience acquise.

Les objectifs visent à :

- 👉 Promouvoir la culture citoyenne dans les quartiers prioritaires.
- 👉 Garantir la co-construction du contrat de ville dans sa mise en œuvre permettant l'implication des habitants du quartier prioritaire et par la mise en place de temps de concertation entre les différents acteurs de la politique de la ville.

👉 Faciliter la structuration de la parole des habitants portée par les conseils citoyens.

👉 Accompagner l'animation de la dynamique citoyenne et garantir le bon fonctionnement des instances mises en place par les conseils citoyens.

👉 Financer le fonctionnement et accompagner les actions portées par les conseils citoyens répondant à ses missions.

Le cadre légal prévoit que les conseils citoyens sont légitimés par un arrêté du préfet. Ceux-ci étant nominatifs, ils devront faire l'objet d'une mise à jour et donc d'un nouvel arrêté.

Selon les situations, la mise à jour de l'arrêté ne devra pas remettre en cause un fonctionnement jugé opérationnel dans le respect des critères d'éligibilités.